

RCS : CHATEAUROUX

Code greffe : 3601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHATEAUROUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00277

Numéro SIREN : 797 858 115

Nom ou dénomination : A.H.P.C. FINANCE

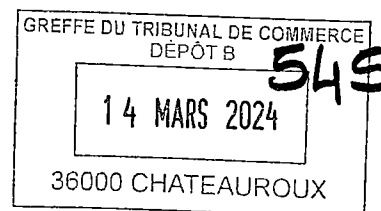
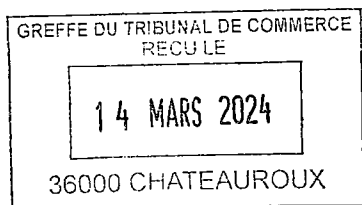
Ce dépôt a été enregistré le 14/03/2024 sous le numéro de dépôt 545

COGEP

SARL A.H.P.C. FINANCE

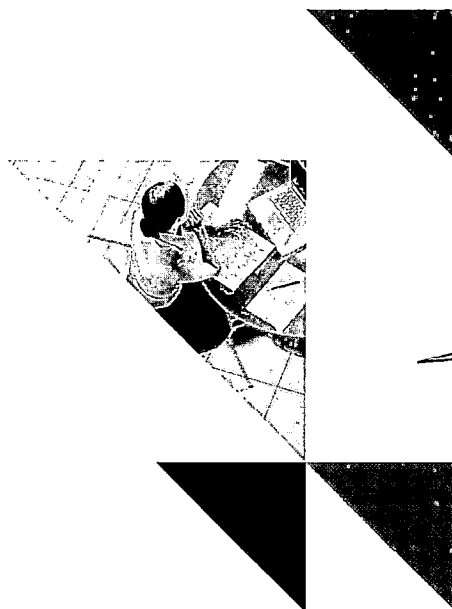
FOMPTIN

36210 CHABRIS



COMPTES ANNUELS 2023

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023



CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL
Guillaume Borge

COGEP VALENCAY

35 PLACE DE LA HALLE
36600 VALENCAY

02 54 00 00 10

Sommaire

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Attestation de présentation des comptes	1
----- Etats de synthèse -----	2
Bilan Actif	3
Bilan Passif	4
Compte de Résultat 1/2	5
Compte de Résultat 2/2	6
----- Annexe -----	7
Règles et méthodes comptables	8
Immobilisations	9
Créances et Dettes	10
Charges à payer	11
Capital social	12
----- Etats détaillés -----	13
Détail de l'Actif	14
Détail du Passif	15
Détail du Compte de Résultat	16
Soldes Intermédiaires de Gestion	17
----- Liasse fiscale -----	18
BIC - Déclaration 2065 - Impôt sur les Sociétés	19
BIC - Déclaration 2065 Bis- Impôt sur les Sociétés	20
BIC - Déclaration 2065 BisSuite - Impôt sur les Sociétés	21
BIC-RN 2050 - Bilan Actif	22
BIC-RN 2051 - Bilan Passif	23
BIC-RN 2052 - Compte de résultat	24
BIC-RN 2053 - Compte de résultat suite	25
BIC-RN 2054 - Immobilisations	26
BIC-RN 2054 bis - Ecart de réévaluation	27
BIC-RN 2055 - Amortissements	28
BIC-RN 2056 - Provisions	29
BIC-RN 2057 - Créances et Dettes	30
BIC-RN 2058A - Résultat fiscal	31
BIC-RN 2058B - Suivi des déficits	32
BIC-RN 2058C - Renseignements divers	33
BIC-RN 2059A - Plus et Moins-values	34
BIC-RN 2059B - Affectation des plus-values	35
BIC-RN 2059C - Suivi des moins-values	36
BIC-RN 2059D - Affectation plus-values LT	37
BIC-RN 2059E - Valeur ajoutée	38
BIC-RN 2059F - Composition du capital social /1	39
BIC-RN 2059G - Filiales et participations /1	40
2058FC - Plafonnement des résultats ... Membre	41

Sommaire

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

2058A Bis - Détermination du résultat fiscal Membre	42
2058B Bis - Suivi des déficits ordinaires Membre	43
2058ER - Rectifications apportées au résultat Membre	44
2058ES - Rectifications apportées ... sortie ... Membre	45
2058PAP - Rectifications ... sociétés intermédiaires Membre	46
2029F - Etat de suivi des déficits ordinaires Membre	47
2029H - Etat de déterminations des déficits Membre /1	48
2029B - Liste des sociétés membres /1	49
2029Bbis - Liste des sociétés membres (exercice suivant) /1	50
2058ER - Rectifications apportées au résultat ...	51
2058ES - Rectifications apportées ... sortie ...	52
2058TS - Tableau de synthèse du résultat /1	53
2058RG - Détermination du résultat fiscal ...	54
2058DG - Etat de suivi des déficits et amortis	55
2058SG - Etat des subventions et abandons créances /1	56
2058CG - Etat des crédits d'impôts ... /1	57
2058PV - Plus ou moins values de cession d'actif immobilisé /1	58
2058PAP - Rectifications ... sociétés intermédiaires	59
2065 - Impôt sur les Sociétés / Société Mère	60
BIC - Déclaration 2065 Bis - Impôt sur les Sociétés	61
BIC - Déclaration 2065 BisSuite - Impôt sur les Sociétés	62
2029E - Etat de détermination des déficits /1	63
2029F - Etat de suivi des déficits ordinaires	64
2029G - Calcul des déficits reportables	65
2029H - Etat de déterminations des déficits /1	66
2260 - Décl spéciale en cas de fusion Tête de groupe / Page 1	67
2260 - Liens capitalistiques entre les personnes concernées	68
2260 - Décl spéciale en cas de fusion Tête de groupe / Page 2	69
2260 - Motifs et buts de l'opération	70
2260 - Conséquences économiques et fiscales de l'opération	71
2463 - Détermination et suivi des charges financières	72
2468 - Détermination du résultat net de cession de brevets	73
BIC-RN 2059H - Direction des grandes entreprises (DGE) /1	74
BIC-RN 2059I - Direction des grandes entreprises (DGE) /1	75

Attestation de présentation des comptes

Etat exprimé en euros

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SARL A.H.P. C. FINANCE** relatifs à l'exercice du **01/10/2022** au **30/09/2023**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan : 379 829 euros

Chiffre d'affaires : 0 euros

Résultat net comptable : 66 873 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à VALENCAY

Le 20/11/2023

FRANCOISE VAN ROBAEYS

Expert comptable

COMPTES ANNUELS 2023

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023

ETATS DE SYNTHESE

COGEP.

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		30/09/2023			30/09/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	349 750		349 750	349 750
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)		349 750		349 750	349 750
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances	30 079		30 079	8 014
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES				16 410
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	30 079		30 079	24 425
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		379 829		379 829	374 175

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

30/09/2023

30/09/2022

Capitaux Propres	Capital social ou individuel	175 000	175 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	17 500	17 500
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	105 538	118 043
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	66 873	57 495
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	364 911	368 038
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 015	2 664
	Dettes fiscales et sociales	11 903	3 473
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	14 918	6 137
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	379 829	374 175
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	66 873,14	57 495,24
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	14 918	6 137
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
	(3) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

30/09/2023

30/09/2022

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)				
	Montant net du chiffre d'affaires				
	Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges Autres produits				
Total des produits d'exploitation (1)					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			3 725	3 035
	Impôts, taxes et versements assimilés				
	Salaires et traitements				
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant				
	Dotations aux provisions Autres charges				
Total des charges d'exploitation (2)				3 725	3 035
RESULTAT D'EXPLOITATION				(3 725)	(3 035)

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

30/09/2023

30/09/2022

RESULTAT D'EXPLOITATION		(3 725)	(3 035)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	69 950	59 957
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		69 950	59 957
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	145	97
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		145	97
RESULTAT FINANCIER		69 805	59 860
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		66 080	56 824
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
PARTICIPATION DES SALAIRES			
IMPOTS SUR LES BENEFICES		(793)	(671)
TOTAL DES PRODUITS		69 950	59 957
TOTAL DES CHARGES		3 077	2 462
RES ULTAT DE L'EXERCICE		66 873	57 495
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

COMPTES ANNUELS 2023

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023

ANNEXE

COGEP.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Désignation de l'entreprise : SARL A.H.P.C. FINANCE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2023, dont le total est de **379 829** euros. et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de **66 873** euros

L'exercice a une durée de **12** mois, recouvrant la période du **01/10/2022** au **30/09/2023**.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 20/11/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au **30/09/2023** ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-06 du 23 novembre 2015, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 04 novembre 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2023
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	349 750					349 750
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	349 750					349 750
TOTAL		349 750					349 750

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

30/09/2023

1 an au plus

plus d'1 an

CREANCES				
	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	30 079	30 079	
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances			
	TOTAL DES CREANCES	30 079	30 079	
(1)	Prêts accordés en cours d'exercice			
(1)	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

30/09/2023

1 an au plus

1 à 5 ans

plus de 5 ans

DETTES				
	Emprunts obligataires convertibles (1)			
	Autres emprunts obligataires (1)			
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)			
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)			
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			
	Fournisseurs et comptes rattachés	3 015	3 015	
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	11 903	11 903	
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Obligations cautionnées			
	Autres impôts, taxes et assimilés			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Groupe et associés (2)			
	Autres dettes			
	Dette représentative de titres empruntés			
	Produits constatés d'avance			
	TOTAL DES DETTES	14 918	14 918	
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			
(1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice			
(2)	Emprunts dettes associés (personnes physiques)			

Charges à payer

Etat exprimé en euros

30/09/2023

Total des Charges à payer		3 015
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3 015
<i>Fournisseurs - fact. non parvenues</i>	3 015	

Capital social

Etat exprimé en euros		30/09/2023	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		1 750,00	100,0000	175 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		1 750,00	100,0000	175 000,00

A.H.P.C. FINANCE
Société à responsabilité limitée
au capital de 175 000,00 euros
Siège social : Fomptin
36210 CHABRIS
797 858 115 RCS CHATEAUROUX

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 12 MARS 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2023 :

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à 66 873,14 euros de la manière suivante :

➤ Bénéfice de l'exercice	66 873,14 euros
➤ Prélèvement sur le compte "autres réserves"	13 126,86 euros

Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	80 000,00 euros
--	-----------------

➤ Distribution à titre de dividendes aux associés	80 000,00 euros
---	-----------------

Soit 45,71 euros par part

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 80 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Les dividendes sont mis en paiement à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000,00 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000,00 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

	Dividendes distribués	Dividendes éligibles à l'abattement de 40%	Dividendes non éligibles à l'abattement de 40%
30 septembre 2020	60 000 €	60 000 €	/
30 septembre 2021	60 000 €	60 000 €	/
30 septembre 2022	70 000 €	70 000 €	/

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 12 mars 2024 :

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance
Monsieur Guillaume BURGET